

Le saccage des prairies "uniques" riches d'une biodiversité rare

Cette autre affaire scandaleuse témoigne aussi de ce sentiment de puissance et d'impunité de l'Agglo. Ici, il s'agit d'un forfait environnemental "gratuit".

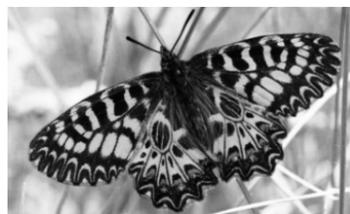
Au cours de l'enquête publique de 2013, des associations naturalistes ont révélé l'existence de **prairies humides «uniques au monde»** en raison de la présence de plusieurs espèces rares et/ou protégées (faune & flore), notamment la plus belle station au monde d'orchis occitans. Leurs investigations ont donné lieu à une publication sur le site internet de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Gard. L'Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) ayant participé au recensement des espèces rares, a adressé en juillet 2013 à la DDTM qui l'a transmise au Sous-Préfet d'Alès, un courrier afin d'attirer son attention sur l'intérêt majeur de ces prairies humides

Toutes les autorités, à commencer par celles de l'Agglo, étaient donc au courant de la nécessité d'épargner ces prairies remarquables, communément appelées par les Saint-Hilairois, champs de narcisses (1% des 360ha de la ZAD). L'Agglo semblait avoir entendu le message puisque, par courrier du 6 mai 2013, Max Roustan, s'empressait de rassurer, notamment le président de Gard Nature, en lui indiquant: *«Il y a encore du travail d'études et de concertation avant de mettre en péril la faune et la flore par des travaux que vous pressentez comme imminents»*. Ces prairies de fauche, jamais labourées de mémoire d'homme, semblaient donc protégées.

Mais c'était sans compter sur la duplicité des dirigeants l'Agglo puisque, début décembre 2013, **elles seront délibérément saccagées par un labour profond** (pour éviter d'avoir à déplacer 2 ou 3 trous du golf ?). Cet acte méprisable, et sans justification agricole a été commis par un complice agriculteur-promoteur immobilier St Hilairois qui ne peut avoir agi de son propre chef, ces terres ne lui appartenant pas. Les Ecologistes de l'Euzière, association qui avait jusque-là accompagné le projet et caution naturaliste de l'Agglo, ont rompu immédiatement leur relation suite à ce forfait environnemental, considérant que cette affaire **«constitue un déni de leur travail...»** et **«... porte un discrédit irrémédiable»** au projet.

Faut-il que les «responsables» de l'Agglo soient persuadés d'être intouchables, pour se moquer ainsi de leur propre partenaire naturaliste... Animé probablement par ce même état d'esprit cynique, M. Martinez, directeur de l'Agglo, n'hésitait pas à envoyer une carte de vœux, illustrée par des espèces (papillon diane et aristoloche) dont l'habitat avait été détruit quelques semaines plus tôt.

St Hilaire Durable, a fait constater les dégâts par huissier, puis comme quatre associations naturalistes, a déposé plainte pour ces faits. L'enquête, promptement menée par l'ONCFS début 2014, n'a donné lieu à aucune poursuite à ce jour. Pourquoi ?...



La Diane

La Gazette est gratuite mais elle coûte plusieurs centaines d'euros...

Nous remercions chaleureusement celles et ceux qui ont répondu à notre appel en contribuant financièrement au tirage de ce troisième numéro. La direction de l'Agglo peut se payer, malgré la crise, un bataillon de «communicants» en puisant dans nos impôts, mais notre association ne dispose que du soutien et du dévouement de ses militants et sympathisants.

**Si vous souhaitez nous soutenir dans notre entreprise de désintoxication, vous pouvez adhérer à l'association pour 10€/an et/ou adresser un don du montant de votre choix à :
St Hilaire Durable, 2958 chemin d'Anduze à Uzès, 30560 St Hilaire de Brethmas.**

Dimanche 13 septembre, St Hilaire Durable fête la courge !

**Marché bio local dès 9h. Repas cévenol complet à midi : 10€/adulte, 7€/enfant.
(détail et réservation <http://www.sainthilairedurable.net/>).**

**Après-midi : conférences et débats sur le climat (COP21), l'agriculture, l'eau, le golf...
RDV salle Louis Benoît à St Hilaire de Brethmas (fléchage & parking assurés)**

Ne pas jeter sur la voie publique. A diffuser sans modération

La gazette de la ZAD golfique

Journal 100% désintox

Édité par l'association St Hilaire Durable n°3 – Septembre 2015

st.hilaire.durable@orange.fr

<http://www.sainthilairedurable.net>

LE PROJET GOLFIQUE, LES AFFAIRES ET LA COP21

Dans nos deux premiers numéros, nous vous avons présenté, à partir de chiffres et de faits réels, la face cachée du projet de golf immobilier, avec ses conséquences destructrices sur le plan environnemental, l'urbanisation massive qu'il engendrerait, son faux plan financier, etc... Nous vous avons révélé que l'Agglo ne reculait devant aucune manipulation, aucun mensonge pour «vendre» et imposer son projet en utilisant sans compter l'argent des contribuables. Vous pouvez prendre connaissance des précédents numéros de notre gazette sur le site de notre association :
<http://www.sainthilairedurable.net/>

Mais l'Agglo n'en reste pas là et pratique «le mélange des genres» en masquant de réels intérêts privés, illustrés par les «affaires» annexes liées directement au projet (construction illégale, saccage des prairies riches en biodiversité...). Ces affaires sont l'objet de ce troisième numéro.

Elles en disent long sur les connivences politico-économiques de l'Agglo avec les milieux d'affaires sur le sentiment de puissance et d'impunité qui y règne et sur une démocratie où l'intérêt général n'a pas sa place.



Comme vous aurez pu le constater, la sécheresse sévit depuis des mois et rendrait complètement scandaleux et surréaliste l'irrigation et l'arrosage d'un golf. Les faits sont alarmants: les sept premiers mois de 2015 ont été les plus chauds jamais enregistrés à la surface du globe depuis le début des relevés de températures en 1880, soit 136 ans ! Au cours des prochaines semaines, à l'approche de la conférence sur le climat, COP21 à Paris, nous allons être submergés par des informations malheureusement fondées sur les conséquences du réchauffement climatique qui mettent en péril le devenir de l'humanité. Les impacts liés aux activités humaines

(l'anthropocène) sont irréversibles, il s'agit au mieux de stopper leur évolution et d'en limiter les dégâts (désertification, perte de biodiversité, guerres pour l'eau et les terres agricoles, migration humaine par dizaines de millions...). Cette conférence accouchera-t-elle enfin de mesures concrètes et efficaces? Rien n'est moins sûr, tant sont puissants les égoïsmes nationaux ou privés et leurs lobbies qui souhaitent perpétuer un modèle économique aux effets dévastateurs.

A notre niveau, agissons dans nos territoires pour mettre fin à tous ces projets qui comme celui du golf-immobilier accentuent la dégradation et l'accaparement de nos biens communs. Il faut se rendre à l'évidence : nous n'avons pas de planète de rechange même pour les plus privilégiés, golfeurs ou pas !

RÉSIDENCES PRIVÉES POUR GOLF PUBLIC - LE BAZAR LAND DE L'AGGLO

Comme nous l'indiquions dans le premier numéro de la Gazette, la coexistence de projets immobiliers privés au sein de la ZAD golfique constitue l'une des tâches originelles du projet. Alors que les petits propriétaires ayant refusé de vendre leurs terres à l'Agglo seront soumis à une procédure d'expropriation, les deux plus gros, MM Georges et Brunel (*100 ha environ à eux deux au sein de la ZAD*) se retrouvent en position de force pour imposer les contreparties de l'apport indispensable de leurs parcelles, idéalement situées sur le parcours golfique.

M. Brunel, ancien maire de Deaux (l'un de ses fils a repris la mairie en 2014), veut faire édifier, en partenariat, un "éco-hôtel" 4 étoiles, de 80 à 100 chambres, sur les parcelles qu'il conserve à l'entrée du golf, alors que M. Georges projette de construire un ensemble de résidences de tourisme sur une vingtaine d'hectares, où étaient prévus 150 logements dans la première version du projet.

Dans cet article, nous nous intéresserons plus particulièrement au cas de M. Georges, **car lui n'a pas attendu l'accord préfectoral** pour poser la première pierre.

Brasseur d'affaires alésien, il est le fondateur de la chaîne de magasins Bazarland qui se déclare 1er réseau français de *discounters**. Gros propriétaire terrien, il possède une cinquantaine d'hectares situés dans le périmètre de la future ZAD golfique. M. Georges est également propriétaire du Comptoir St Hilaire, nouvelle dénomination du Mas de la Rouquette, mas chargé d'histoire qu'il a acquis et transformé en un luxueux ensemble de chambres d'hôtes.

Tout commence donc en septembre 2007, lorsqu'une demande de "réhabilitation d'un hangar agricole" est déposée en mairie de St Hilaire. Le hangar en question, propriété de M. Georges, se trouve dans une zone naturelle classée boisée, en contrebas du Comptoir St Hilaire, à l'intérieur de la ZAD. L'accord de réhabilitation est accordé par le maire, mais les travaux ne commenceront qu'en septembre 2010.

Alerté par les riverains qui constatent que les **travaux entrepris ne correspondent en rien à ceux autorisés**, le maire d'alors, M. Gérard Roux, adresse en novembre 2010, une lettre au propriétaire lui demandant l'arrêt des travaux qui... continuent. Les élus d'opposition, surpris de voir une construction illégale s'édifier au vu et su de tous, interpellent à plusieurs reprises en conseil municipal, le maire qui répond invariablement : « *la construction est un hangar agricole...* ». Et les travaux se poursuivront jusqu'à ce que le dit "hangar agricole" devienne une salle de réception de plus de 900 m2 baptisée l'Orangerie.

En septembre 2011, des élus sont informés qu'une réception donnée par la société Axens de Salindres doit réunir dans le mois plus de 500 personnes, dont plusieurs personnalités du monde politique local, **dans cette salle qui n'a reçu aucune autorisation d'ouverture** et pour cause... Face à une telle situation, les élus d'opposition alertent en urgence le sous-préfet et adressent un courrier au procureur de la République. Le lieutenant de gendarmerie de Vézénobres qui instruira l'enquête devra insister fortement auprès du maire, invité à la réception, afin qu'il prenne un arrêté de fermeture immédiat. Ce soir-là, la réception aura lieu malgré les manifestants.

Si fermeture, il y eut, elle fut de courte durée, car passant outre tous les interdits, le propriétaire des lieux y reçoit régulièrement du public, n'hésitant pas à en faire la publicité !

Et ce n'est pas fini, car malgré l'enquête en cours, M. Georges **fait entreprendre, toujours sans aucune autorisation, d'importants travaux de remblaiement devant sa salle**, en recouvrant de plusieurs mètres de remblai deux parcelles classées « Réserve de protection faune

et flore » pour l'une, et « Espace naturel boisé » pour l'autre. Une noria de camions-benne circulera pendant plusieurs mois sur les étroits chemins communaux, sans que la mairie n'y voie, encore une fois, un motif pour intervenir... C'est notre association qui déposera, en avril 2013, une plainte auprès du procureur, pour **travaux réalisés en infraction** au Code de l'urbanisme.

Le maire de l'époque n'a jamais ménagé son soutien à ce contrevenant récidiviste, allant jusqu'à envoyer un employé municipal élaguer les arbres le long du chemin menant à la salle, la veille de la réception organisée par Axens. Et le 10 décembre 2012, soit moins de trois mois avant le début de l'enquête publique, une délibération communale classait en zone constructible les terrains sur lesquels M. Georges souhaite mener à bien son projet de résidences privées.

Sa salle de réception se trouve dans la zone prévue pour ce projet et sur une vingtaine d'hectares autour, des logements pour touristes devraient y être construits. L'approbation du projet golfique par la Déclaration d'Utilité Publique préfectorale **légaliserait donc de fait tous les travaux illégaux déjà réalisés...**

Cet entrepreneur avisé a très habilement anticipé l'intérêt pour lui du projet golfique, car sans l'apport de ses terres rien ne pourrait se faire. A l'évidence, il est depuis l'origine, directement ou indirectement, associé à son élaboration avec pour contrepartie la réalisation de son propre projet.

Mais deux zones touristico-immobilières : les villas de "l'éco-hameau" près du golf et les résidences de M Georges, cela fait beaucoup, au point que la Commission d'Enquête Publique note dans son rapport de juin 2013 : " la zone touristique privée de 24 ha destinée à accueillir des résidences de tourisme concurrencerait directement les villas résidentielles du golf ".

Qu'en sera-t-il de la nouvelle version du projet ? M. Martinez, Directeur Général des Services Techniques de la ville d'Alès et de l'Agglo, nous assure que M. Georges fera ce que bon lui semble sur ses parcelles maintenant constructibles...

Cela fait quatre ans que cette affaire de construction illégale est entre les mains de la justice et à ce jour rien n'a bougé. Depuis le dépôt de notre plainte, le parquet répond à chacun de nos courriers, qu'il attend depuis le 25/09/2013 l'avis de la DDTM (ex DDE). En réponse au courrier que nous lui avons adressé, elle nous a répondu avoir transmis cet avis au procureur en juillet 2014, ce qui fait plus d'une année.

Interpellé à plusieurs reprises au sujet des travaux de terrassement illégaux qui se sont poursuivis jusqu'à aboutir à la réalisation d'un immense parking, le nouveau maire de St Hilaire, Jean-Michel Perret n'a pas utilisé tous les moyens que lui donne la loi pour les faire cesser. En revanche, il a, conformément à son programme électoral, fait voter par son Conseil municipal le 24 juin 2015, une délibération défavorable à la construction d'un projet de golf sur la commune.

Le sous-préfet d'Alès, que des membres de St Hilaire Durable avaient rencontré en janvier 2012, avait benoîtement déclaré que M. Georges s'en tirerait avec une amende de quelques milliers d'euros et obtiendrait son permis au bout de 2 ans. Les faits lui ont donné tort jusqu'à présent, mais pour combien de temps encore ?

Ni la justice, ni les autorités ne semblent s'émouvoir de cette zone de non droit. Pourquoi?